



**DELIBÉRATION N° 82/2023**

**Nombre de conseillers :**

En exercice : 27

Présents : 24

Votants : 27

**OBJET :**

**URBANISME**

**Acquisition de la parcelle AH 143  
située « Rue des Sources » issue  
de la parcelle AH 128**

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois le neuf juin, à dix-huit heures,  
Le Conseil Municipal de la Commune de Volvic dûment convoqué, s'est réuni  
sous la présidence de M. Laurent THEVENOT, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 2 juin 2023.

**Étaient présents :** M. Laurent THEVENOT – Mme Laurence DUPONT – M. Jean-Louis ANTONY – Mme Aurélie FERNANDES – M. David JARDINE – M. Jean-Baptiste BLEHAUT – Mme Lucie PINTO – M. Halim YALCIN - M. Eric DERSIGNY – M. Julien PIEDPREMIER - M. Yannick ALCACER - M. Emmanuel DENIS – Mme Caroline POULET - Mme Julie FAITOUT - Mme Colette DESJOURS – M. Eric AGBESSI - Mme Véronique CHARTIER – M. Christophe VIEIRA - M. Daniel BAPTISTE - M. Joël DE AMORIM – M. Bruno DARCILLON – Mme Christiane ZELUS - M. Nicolas BONJEAN – Mme Murielle VILLEDIEU.

**Étaient représentés :**

M. Alexis VALLENT par Mme Laurence DUPONT  
Mme Nadège BROSEAUD par M. Eric DERSIGNY  
Mme Florence PLUCHART par M. Jean-Louis ANTONY

M. David JARDINE est désigné secrétaire de séance.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;  
Vu le Code l'urbanisme ;

Rapporteur : Laurence DUPONT

Dans le cadre de la réalisation d'une aire de stationnement, rue des Sources, une future emprise pour la circulation des bus sur un accotement existant est nécessaire.

En effet, les bus, pour faire demi-tour, doivent empiéter sur la parcelle cadastrée AH 128 appartenant à la Société des Eaux de Volvic.

C'est dans ce contexte que la Commune de Volvic et la Société des Eaux ont échangé pour procéder à un découpage de la parcelle AH 128 afin que la Commune acquière, à l'euro symbolique, la portion de cette parcelle nécessaire pour la circulation des bus.

Ainsi, le cabinet GEO CONCEPTION a procédé à une division parcellaire de la parcelle AH 128 initialement d'une surface de 21 069 m<sup>2</sup>. La parcelle issue de ce découpage, qui servira à la circulation des bus, est référencée AH 143 et d'une surface de 259m<sup>2</sup>.

Les crédits nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération ont été prévus et inscrits au budget 2023 de la collectivité.

**Ainsi, le Conseil Municipal, Laurence DUPONT entendue, et après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :**

- D'autoriser l'acquisition de la parcelle AH 143, à l'euro symbolique toutes indemnités confondues ;
- De décider de confier la rédaction de l'acte d'acquisition à Maître GUINOT-SIMONNET, notaire à Volvic et que la Commune de Volvic prenne en charge les frais d'acte notariés ;

- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer l'acte correspondant ainsi que toutes pièces se rapportant à l'affaire.

Certifié exécutoire  
Reçu en sous-préfecture  
le : 20/06/2023  
Publié ou notifié  
Le : 26/06/2023  
Le Maire,  
Laurent THEVENOT



Fait et délibéré en Mairie de Volvic le jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme.

Le Maire,  
Laurent THEVENOT

